

La France exporte ses animaux sans se soucier de leur sort Enquête CIWF en abattoirs au Liban

L'UE exporte environ 3,4 millions d'animaux chaque année - bovins, porcs et moutons - vers des pays non-membres de l'UE. CIWF, en partenariat avec Animals Australia, a mené l'enquête sur le commerce international d'animaux vivants. Cette enquête, axée sur le transport longue distance et la fin de vie des animaux notamment au Liban, révèle des images choquantes sur les conditions d'abattage - [lien vers la vidéo](#) (*attention images difficiles*)

TROP DE MOUTONS EXPORTÉS ET MALTRAITÉS

Ces images, tournées en 2013, dans le cadre d'une enquête plus large sur le commerce international d'animaux vivants (transport et devenir des animaux), montrent des conditions d'abattage en violation des normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En effet, l'article 7.5 du Code terrestre de l'OIE exige qu'au moment de l'abattage les animaux soient manipulés de telle façon qu'ils ne subissent aucune blessure, détresse ou souffrance.

La France a exporté plus de 150 000 moutons au Liban entre 2010 et 2013. Si les images filmées dans l'abattoir de la Quarantaine à Beyrouth sont particulièrement choquantes, ces conditions d'abattage ne sont pas un cas isolé. Comme le montrent d'autres enquêtes menées par différentes organisations¹, il est fréquent que les animaux exportés vivants subissent de telles conditions d'abattage. Ainsi, plus de 300 000 bovins français ont été exportés à la même période en Turquie, Algérie, Liban, Tunisie, Maroc et Libye. Cette étape est donc la dernière d'un commerce international de grande ampleur où les normes françaises ne protègent pas les animaux et les normes minimales internationales ne sont manifestement pas appliquées.

CIWF PERSEVERE DANS SON ACTION MALGRE L'INERTIE DES POUVOIRS PUBLICS

Face à la découverte de ces images épouvantables, CIWF a rapidement mobilisé ses sympathisants européens pour interpeller les autorités libanaises demandant le respect des règles de l'OIE. La mobilisation a été massive, et en moins de deux mois, plus de 130 000 emails ont été envoyés au Ministre de l'Agriculture libanais. De plus, les bureaux de CIWF dans chaque capitale européenne ont pris contact auprès des ambassades libanaises pour obtenir une réaction des autorités compétentes. L'information a été aussi transmise à la Commission Européenne, qui n'a pas réagi, ainsi qu'au Ministre français de l'Agriculture.

Pour faire cesser ces pratiques, CIWF invite la France et l'UE à suivre l'exemple de l'Australie, qui exige que les animaux qu'elle exporte soient traités en conformité avec les recommandations de l'OIE sur le bien-être durant le transport et l'abattage dans les pays tiers. Depuis la diffusion d'images tournées à Gaza, l'Australie a immédiatement réagi et a suspendu l'exportation d'animaux vivants vers ce territoire.

Contacts presse :

Romina Sanfourche - romina.sanfourche@ciwf.fr / 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

Leopoldine Charbonneaux - Directrice CIWF France / 06 25 16 94 76

Retrouvez nous sur



A propos de CIWF

Créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF est aujourd'hui reconnue comme l'ONG internationale de référence dédiée au bien-être des animaux d'élevage grâce à son expérience, son approche mesurée, scientifique et professionnelle. CIWF a pour mission d'encourager des pratiques d'élevages respectueuses du bien-être des animaux et de proposer des alternatives à l'élevage intensif, viables et durables. Son approche pluridisciplinaire a mis en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. www.ciwf.fr

¹ Des enquêtes ont été menées par Compassion in World Farming, Eyes of Animals, Animals Australia, Animal Welfare Foundation et Anonymous for Animal Rights (une association Israélienne) en Turquie, au Liban, en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, en Israël, en Algérie et en Egypte. Dans chaque abattoir, nous avons trouvé les pratiques d'abattage extrêmement mauvaises entraînant de grandes souffrances animales. Ces pratiques étaient généralement en violation des normes de l'OIE sur le bien-être lors de l'abattage.